

Inspecteur(trice) résidentiel - Liste d'admissibilité

Service :	Tous
Division ou Section :	Tous
Numéro de concours :	ADM-BLC-084
Nature d'emploi :	Liste d'admissibilité
Nombre de postes :	1
Date de fermeture (jj/mm/aaaa) :	17/02/2019
Lieu de travail :	Tous les secteurs de la Ville de Gatineau
N° de référence :	J0119-1168

Recherchez-vous un travail stimulant et pour relever des défis à votre mesure? La Ville de Gatineau est l'endroit par excellence en raison de la diversité des emplois et des nombreuses possibilités de carrière offertes. Le dynamisme et le bien-être des 3 000 employés sont au cœur de ses préoccupations.

La Ville de Gatineau a adopté des valeurs qui sous-tendent les choix, les décisions et les actions de son personnel : respect, approche client, leadership visionnaire, engagement, bien-être, éthique et justice. Quatrième municipalité en importance au Québec avec une population de plus de 278 500 personnes, la Ville de Gatineau est un employeur de choix.

Résumé des fonctions

À ce titre, l'inspecteur résidentiel effectue l'inspection de propriétés à caractère résidentiel; recueille les informations nécessaires et effectue les calculs requis afin de compléter les formulaires appropriés aux fins d'évaluation; accomplit toute autre tâche connexe à la demande de son supérieur.

Compétences et exigences

- Posséder un diplôme d'études collégiales en technologie de l'estimation et de l'évaluation en bâtiment (évaluation immobilière) ou toute autre combinaison de formation et d'expérience jugée pertinente.
- Posséder un minimum d'une année d'expérience dans le domaine des tâches.
- Détenir pour fins de déplacement, un véhicule en bonne condition de fonctionnement et un permis de conduire valide.
- Posséder une capacité d'analyse.
- Posséder de bonnes habiletés en communications interpersonnelles.
- Avoir de la rigueur.
- Faire preuve d'autonomie.
- Démontrer un contrôle de soi.
- Savoir travailler en équipe.

Note : Considérant la pénurie de main-d'œuvre, un profil se rapprochant des exigences de formation et d'expérience pourrait être considéré.

Processus de recrutement

Examens et entrevue/ Compétences évaluées :

- Capacité d'analyse (30 %)
- Communications interpersonnelles (20 %)
- Rigueur (10 %)
- Autonomie (10 %)
- Contrôle de soi (20 %)
- Savoir travailler en équipe (10 %)

Horaire de travail

35 heures/semaine (Réf. : article 24.07 e) de la convention collective des cols blancs).

Salaire

Taux horaire de 28,59 \$ à 35,74 \$, selon la classe 7.

Inscription

À tous les employés cols blancs de la Ville de Gatineau. Pour les postes permanents, la priorité est donnée aux salariés permanents, aux salariés à l'essai et aux salariés temporaires en vertu des paragraphes 10.12 a) à d) de la convention collective des cols blancs.

Cette liste servira à combler un ou des postes permanents et des affectations temporaires.

Les employés de la Ville de Gatineau intéressés à cet emploi doivent faire parvenir leur candidature avant 23 h 59 le 17 février 2019 par le biais de l'intranet en sélectionnant l'option "Offre d'emploi à l'interne" puis en complétant votre profil dans la section "Mon profil" et en appuyant sur "Postulez maintenant" au bas de l'affichage.

Une copie du dernier relevé de notes officiel académique et/ou l'original du diplôme sera exigé lors des examens et/ou de l'entrevue.

Il appartient au candidat de fournir un curriculum vitae qui contient les précisions qui permettront d'établir avec justesse si celui-ci rencontre les exigences du poste sur le plan de la scolarité et de l'expérience.

Le nombre de poste est estimatif et sera ajusté en fonction des besoins.

La Ville de Gatineau applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les Autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées à soumettre leur candidature.

Nous vous remercions à l'avance de votre candidature. Cependant, seules les personnes retenues seront contactées.